



## SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNANTS DE MEDECINE GENERALE

### *La lettre du Président*

Vincennes, le 15/12/2007

Chers amis,

Les dossiers de la Médecine Générale universitaire avancent, comme l'actualité nous le démontre. Cependant, tant que la filière universitaire de la discipline n'existera pas dans les faits avec des titulaires de la discipline en nombre suffisant, un plan de nomination d'enseignants associés, l'ensemble des enseignants sera toujours dans l'incapacité d'organiser l'enseignement et la recherche.

Un premier pas de taille a été franchi cette semaine avec le vote au Sénat d'une loi constituant la première pierre concrète de cette filière.

Cette loi relative aux enseignants de Médecine Générale est celle que nous attendions de longue date ; elle fixe le cadre nécessaire à la filière en affirmant 3 points essentiels :

- ✓ Le triptyque soins enseignement recherche de l'activité à l'instar des autres disciplines
- ✓ Le lieu ambulatoire de l'exercice de soins
- ✓ La définition du statut comportant une intégration d'enseignants associés à paraître dans le futur décret.

Cette loi ne nous permettra pas tout, et nous devons et devons continuer à être une force de proposition offensive pour obtenir la reconnaissance du statut d'enseignant clinicien ambulatoire, la gouvernance des départements de Médecine Générale dans toutes les facultés, le nombre de nominations nous permettant d'effectuer toutes nos tâches, la réforme du DES et du 2<sup>ème</sup> cycle donnant à la Médecine Générale la place qui lui revient... Les objectifs sont nombreux.

Pour autant, cette loi est fondamentale. Notre énergie doit maintenant être mobilisée afin qu'elle soit votée par l'Assemblée Nationale au plus vite afin de pouvoir rentrer en application. Il faut pour cela qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour d'un calendrier parlementaire très chargé. Cela va nécessiter une volonté politique des tutelles **mais cela dépendra aussi de la volonté que nous allons manifester sur le terrain.**

**Il est donc indispensable de contacter dès maintenant les députés dans toute la France** afin de leur demander que cette loi soit votée en l'état le plus rapidement possible. Je vous demande donc de leur écrire, de les contacter, et de leur délivrer le message résumé dans la lettre type qui est jointe à cet envoi.

Dans le même temps, nous agissons également afin d'obtenir le plus de postes possibles d'enseignants associés et de titulaires.

De notre capacité à nous mobiliser dépendra une fois de plus le résultat concret des avancées pour la discipline universitaire et notre exercice.

Vous serez tenu informé de la suite de ces dossiers prioritaires. Leur avancée dépend de notre action à tous.

A bientôt. Amicalement

Vincent Renard